



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°76_CC_2025_CCDS

PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION GEMAPI POUR LA PERIODE DE 2025 A 2028

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

Absent excusé ayant donné procuration :

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Absents excusés :

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif de valider le plan de financement du poste de chargé de mission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations (GEMAPI) pour une période de trois ans à compter de juillet 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCDS exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation. Dans ce cadre, un nouveau poste de chef de projet a été recruté afin d'assurer l'ensemble des missions portée par la CCDS dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Durant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le poste de chargé de mission GEMAPI a été financé en partie par l'Etat au titre du fonds vert (convention n°51 DGCAT 2023) pour un montant de 35 000,00 €.

Aujourd'hui, la CCDS souhaite réitérer une nouvelle demande de subvention, pour ce poste éligible aux Fonds Vert et ce pour une durée de trois ans, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

Les principales missions du poste de chef de projet GEMAPI à mener dans les prochaines années sont :

- Mise en œuvre et suivi des marchés entretien des ouvrages GEMAPIENS ;

- Mise en œuvre et suivi de la démarche Programme d'Etude Préalable au Plan d'Action Prévention Inondation avec 14 fiches actions inscrites au projet de PEP ;
- Préparation budgétaire et suivi du budget dédié à la GEMAPI ;
- Veille réglementaire relatif à la compétence GEMAPI ;
- Suivi et mise en œuvre de tout type d'action au titre de la GEMAPI.

Il est proposé de solliciter le financement du poste chargé de mission GEMAPI au titre du fonds vert pour la période 2025-2028 comme suit :

Dépense	Montant	Recette	Montant	Taux de participation
Rémunérations	180 000€	ETAT – Fonds Vert	105 000 €	58,34 %
		CCDS	75 000 €	41,66 %
Total	180 000€	Total	180 000 €	100%

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

SOLLICITE le financement du poste chargé de mission GEMAPI au titre du fonds vert pour la période 2025-2028 comme suit :

Dépense	Montant	Recette	Montant	Taux de participation
Rémunérations	180 000€	ETAT – Fonds Vert	105 000 €	58,34 %
		CCDS	75 000 €	41,66 %
Total	180 000€	Total	180 000 €	100%

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°19_CC_2018_CCDS du 03/04/2018 définissant les modalités d'exercice de la compétence GEMAPI par la CCDS ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du septembre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : SOLLICITE le financement du poste chargé de mission GEMAPI au titre du fonds vert pour la période 2025-2028 comme suit :

Dépense	Montant	Recette	Montant	Taux de participation
Rémunérations	180 000€	ETAT – Fonds Vert	105 000 €	58,34 %
		CCDS	75 000 €	41,66 %
Total	180 000€	Total	180 000 €	100%

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de procurations : 01
 Nombre de votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


Francois RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025